



Mise en ligne le 1<sup>er</sup> juillet 2023

Ville de Châteauneuf sur Charente  
Membres en exercice : 27  
Membres présents : 20  
Suffrages exprimés : 24

Délibération N° 2023-79  
Conseil Municipal du 29 Juin 2023

**DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2023**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :** J.L. LEVESQUE – B. LAFAYE – G. MIGNON – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F. CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – S. RAYNAUD – C. RAFIN – J. MARTINEAU

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR :** K. GAI donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – M.A. CHEVALIER donne pouvoir à S. RAYNAUD – E. PILLARD-CLÉMENTEL donne pouvoir à H. ROSARIO – P. MAURY donne pouvoir à M. VILLEGER

**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS :** K. GAI – M.A. CHEVALIER – E. PILLARD-CLÉMENTEL – S. DELIMOGE – S. BUTET – P. MAURY

**CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT :** P. BERTON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** K. PERROIS

**BUDGET COMMUNAL – ADMISSION EN NON VALEUR CRÉANCE ÉTEINTE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2321-2 et R2321-1,  
**VU** le budget principal de la commune de Châteauneuf-sur-Charente,

**CONSIDÉRANT** que le Tribunal de Commerce d'Angoulême, en date du 27 avril 2023, a décidé de prononcer la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif d'une SARL de la commune,

**CONSIDÉRANT** la demande du Service de Gestion Comptable de Cognac d'une admission en non-valeur pour effacement de dette suite à ce jugement de clôture pour insuffisance d'actifs d'un montant de 362,82 €, dette relative à une redevance d'occupation du domaine public datant de l'exercice 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, **PAR 24 VOIX POUR :**

- D'annuler la créance suite à la liquidation judiciaire pour un montant de 363,82 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6542 du budget primitif 2023 de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE